

# ***LE PELERINAGE (AL HADJ)***



*Réalisé par des frères de Roubaix*

# بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Louange à Celui qui prescrit à Ses serviteurs le pèlerinage à Sa maison sacrée. Que la Bénédiction et le Salut d'ALLAH soient sur son dernier messenger Mohamed ibn Abdallah, ainsi que sa famille, ses compagnons et tous ceux qui ont suivi son chemin jusqu'au jour de la Rétribution.

Suite à la demande de certains frères qui souhaitent accomplir le pèlerinage cette année, nous avons l'honneur de mettre à leur disposition ce modeste guide, en espérant qu'il répond à leur attente.

En effet nous avons essayé à travers ce travail de tracer le chemin que doit effectuer le pèlerin en suivant les pas de notre prophète (ﷺ) lors de son pèlerinage d'adieu. Ainsi nous avons mis l'accent sur l'aspect pratique de la chose sans aborder les détails de Fiqh et nous avons expliqué que Hadj AL-TAMATOU' sans expliquer Hadj AL-QIRAN et AL-IFRAD, étant donné que le prophète (ﷺ) a recommandé le premier. (cf. Livre de réf..)

Ô Allah ! Nous T'implorons d'agréer de notre part cette oeuvre et d'en faire profiter les jeunes pèlerins en leur facilitant la tâche.

Ô Allah ! Accorde Ton Pardon et Ta Miséricorde, et comble de Tes Bienfaits tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce travail ainsi qu'à leurs parents et en particulier le frère Kamel.

« A mes parents en priant Allah de leurs donner l'occasion d'accomplir cette obligation »

L'auteur

## La visite de la Mosquée du prophète (ﷺ)



En effet, il est recommandé de voyager vers la Mosquée du prophète (ﷺ) comme le souligne le hadith suivant :

Le prophète (ﷺ) a dit : *« il n'est pas permis de partir en voyage pieux que vers trois Mosquées : la Mosquée Sacrée, Ma Mosquée ici, et la Mosquée Al-Aksa ».*

Ainsi, ce hadith montre clairement que l'intention est la visite de Sa Mosquée, et non pas celle de son tombeau, comme le croient certaines personnes. Par ailleurs, il serait utile de souligner qu'une prière dans la Mosquée du prophète (ﷺ) équivaut à mille prières dans une autre mosquée ; le prophète (ﷺ) a dit à ce propos :

*« Une prière dans Ma Mosquée ici, est plus méritoire que mille prières ailleurs, sauf la Mosquée Sacrée de la Mecque ».*

### Attitude à adopter pendant la visite :

1- Il est souhaitable d'entrer à la mosquée en avançant le pied droit, tout en disant :

بِسْمِ اللَّهِ، وَ الصَّلَاةِ وَ السَّلَامِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ.  
أَعُوذُ بِاللَّهِ الْعَظِيمِ، وَ بِوَجْهِهِ الْكَرِيمِ، وَ سُلْطَانِهِ الْقَدِيمِ، مِنْ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ.  
اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ.

*«BISMI ALLAH, WA ASSALATOU WA ASSALAMOU 'ALA RASSOULI ALLAH,  
A'OUDOU BI ALLAHI AL ADIM, WA BI WAJHIHI AL KARIM, WA SOULTANIHI  
AL QADIM, MINA ACHAYTANI RAJIM, ALLAHOMA IFTAH LI ABWÂBA  
RAHMATIKA».*

Qui veut dire : *«Au nom d'Allah, et que la Bénédiction et la Paix soient sur le Messager d'Allah. Je cherche refuge auprès d'Allah le Très Grand, et auprès de Sa Face Généreuse, et Son Autorité Eternelle, contre Satan le lapidé, ô Allah ouvre-moi les portes de Ta Miséricorde».*

2- Faire une prière (deux rakaâ ou plus) dans lesquelles il est souhaitable d'invoquer Allah. Si vous accomplissez ces deux rakâats dans (A-RAWDA) honorée cela est plus méritoire.

A-RAWDA (jardin) : cette appellation est donnée à l'espace compris entre la chaire et la maison du prophète (ﷺ). Le prophète (ﷺ) disait : *« l'espace compris entre ma chaire et ma maison est l'un des jardin du paradis ».*

3 - Après avoir prié, il est permis de se présenter devant le tombeau du prophète (ﷺ), et celui de ces deux compagnons Abou bakr et Omar (رضي الله عنهم) afin de les saluer. Debout face au tombeau du prophète (ﷺ), avec quiétude et à voix basse il est conseillé de le saluer avec la formule suivante :



السَّلَامُ عَلَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَرَحْمَةُ اللَّهِ وَبَرَكَاتُهُ.

« A-SAMALOU 'ALYKA YA RASOULA ALLAHI WA RAHMATOU ALLAHI WA BARAKATOUHOU ».

Cela signifie « Que la Paix, la Miséricorde, et la Bénédiction d'Allah soient sur toi ô Messager d'Allah ».

Puis, on se déplace légèrement à droite pour saluer ABOU-BAKR :

السَّلَامُ عَلَيْكَ يَا أَبَا بَكْرٍ.

«A-SALAMOU 'ALAYKA YA ABA-BAKR ».

Et une fois encore légèrement à droite pour saluer OMAR :

السَّلَامُ عَلَيْكَ يَا عُمَرُ.

« A-SALAMOU 'ALAYKA YA OMAR ».

4 - Il est souhaitable aussi pendant le séjour à Médine d'aller à la mosquée de **Qoba** (première mosquée construite en Islam), afin de prier, car le prophète (ﷺ) a dit :

« Celui qui a fait ces ablutions chez lui, puis il est venu à la mosquée de Qoba pour y prier, il aura la récompense d'une omra ».



5 - Il est permis de rendre visite à **AL-BAQI'** (cimetière de Médine), ainsi, qu'aux tombeaux des martyres de **OUHOUD** dont celui de Hamza (رضي الله عنه). IL est louable de dire lors de ces visites la parole suivante :

السَّلَامُ عَلَيْكُمْ أَهْلَ الدِّيَارِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُسْلِمِينَ، وَإِنَّا إِن شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لَاحِقُونَ.  
نَسْأَلُ اللَّهَ لَنَا وَلكُمُ الْعَافِيَةَ.

«A- SALAMOU ALAYKOUM AHLA A-DIYARI MINA AL-MOUMININA WA AL-MOUSLIMINA, WA INNA INCHAA ALLAHOU BIKOUM LAHIQOUNA, NAS ALOU ALLAHA LANA WA LAKOÛMOU AL-'AFIYATA».

Cela signifie : «Que la paix soit sur vous ô occupants des lieux parmi les croyants et les musulmans. Nous serons appelés quant Allah le voudra à vous rejoindre ; nous sollicitons d'Allah le salut pour nous et pour vous ».



Notons que le seul but de ces visites est de nous rappeler l'au-delà.

## AL-'UMRA

### Avant AL-IHRÂM

1 - Il est conseillé au pèlerin avant d'entrer dans l'état de sacralisation (*AL-IHRÂM*) de se laver (les ablutions majeures). Il est louable aussi de s'épiler les aisselles et le pubis, se couper les ongles, se tailler la moustache et de se parfumer.

2 - Après avoir fait les ablutions majeures (*AL-GOUSL*), le pèlerin met autour de sa taille (*AL-IZAR*) un pagne, et il se couvre le tronc avec (*A-RIDA'*) une houppelande. Il est souhaitable que (*AL-IZAR* et *A-RIDA'*) soient de couleur blanche. Quant aux pieds il est préférable de porter des sandales. Il est permis de porter l'habit de *IHRAM* chez soi (dans son hôtel) avant d'arriver au *MIQAT*, comme le fit le prophète (ﷺ) et ses compagnons.

Notons ici que le port de l'habit de *IHRÂM* ne signifie en aucun cas l'entrée en état de sacralisation.



3 - Une fois les choses mentionnées ci-dessus accomplies le pèlerin prend l'autocar pour aller à MAKKA en passant par le *MÎQÂT*. Etant donné que notre point de départ est Médine, notre *MÎQÂT* sera *DOU-AL HOULAYFA* connu sous le nom de *ABYAR-ALI* (ce *MÎQÂT* se situe à 12 km de Médine).

### Arrivée au MÎQÂT et la formulation de l'intention

Une fois arrivée au *MÎQÂT* le pèlerin descend de son autocar pour accomplir les choses suivantes :

4 - Il est souhaitable pour ceux dont le *MÎQÂT* est *DOU-AL HOÛLAYFA* d'y accomplir une prière surérogatoire (car ils sont dans un endroit béni). Si le pèlerin arrive au *MÎQÂT* à l'heure du *DHOHR*, il accomplit cette prière ensuite il formule son intention, il aura ainsi fait la même chose que le prophète (ﷺ).

5- Une fois cette prière accomplie, et que le pèlerin décide d'entrer en état de sacralisation (*IHRÂM*), il se met debout en direction de la *QIBLA* en formulant l'intention suivante :

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ بِعُمْرَةٍ

«*LABAYKA ALLAHUMMA BI 'UMRA*», on peut ajouter à cette formule :

اللَّهُمَّ هَذِهِ عُمْرَةٌ لَا رِيَاءَ فِيهَا وَلَا سُمْعَةَ.

(*ALLAHUMMA HADHÎHÎ 'UMRATAN LÂ RIYÂ'A FÎHÂ WA LÂ SOUM'ATAN*)

Qui signifie « Mon Seigneur, j'accours à Ton appel pour accomplir une 'UMRA ». (sans ostentation ni recherche de réputation)

Il est permis pour celui qui craint qu'un empêchement quelconque le pousse à interrompre sa 'UMRA ou son *HADJ* d'ajouter à la formule précédente :

اللَّهُمَّ مَحَلِّي حَيْثُ حَبَسْتَنِي.

«*ALLAHUMMA MAHILI HAYTOU HABASTANI*»

Ce qui veut dire « Mon Seigneur, je me désacraliserai là où Tu m'arrêteras »

Notons que l'intention réside dans le cœur, ainsi le pèlerin ne doit rien prononcer avec sa bouche.

6 - Une fois installer dans son autocar le pèlerin commence à dire *AL-TALBIYA* à voix haute dont la formule est la suivante :

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ، لَبَّيْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ.  
إِنَّ الْحَمْدَ، وَالنَّعْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكَ، لَا شَرِيكَ لَكَ.

«*LABAYKA ALLAHUMMA LABAYK, LABAYKA LA CHARIKA LAKA LABAYK, INA AL-HAMDA, WA NI'MATA, LAKA WAL-MOULK, LA CHARIKA LAK*»

Cela signifie :

«Je réponds à Ton appel ô Allah ! Je réponds à Ton appel. Tu n'as point d'associé. La Louange et Le Bienfait t'appartiennent ; ainsi que La Loyauté, Tu n'as point d'associé» .

En effet le pèlerin doit dire la TALBIYA le long de sa route, il lui est permis de dire avec elle de temps à autre *AL-TAHLIL* c.-à-d.

لا إله إلا الله.

«*LA ILAHA ILA ALLAH*»

Qui veut dire «nul n'est digne d'adoration si ce n'est ALLAH».

**Les actes interdits une fois en état d'IHRÂM (sacralisation) sont les suivants :**

- 1 - Se raser ou se couper les cheveux.
- 2 - Se tailler les ongles des mains ou des orteils.
- 3 - Se parfumer le corps ou l'habit. Cependant, si, il reste encore l'odeur du parfum utilisé avant l'*IHRÂM* cela n'est guère blâmable.
- 4 - Conclure un mariage ou en formuler la demande pour soi ou pour un autre.
- 5 - Se livrer aux préliminaires du rapport sexuel, tels que les baisers et autres.
- 6 - Commettre l'acte charnel.
- 7 - Tuer du gibier.

**"Ces sept interdictions sont communes aux hommes et aux femmes. Cependant il est interdit en particulier aux hommes deux autres choses : "**

1 - Se couvrir la tête avec quelque chose qui soit en contact direct avec elle, tels que les chapeaux, les turbans, les écharpes, etc. . . Mais, il est autorisé de se protéger du soleil à l'aide d'un parapluie.

2 - Porter des vêtements cousus et façonnés, tels que les pantalons, les chemises, etc. . . .  
Quant aux femmes, elles mettent les habits qu'elles souhaitent ; cependant, elles ne doivent pas porter des gants, ni couvrir leur visage.

## "Arrivée à MAKKA"

Une fois arrivée aux territoires sacrés de la Mecque (*AL-HARAMOU AL-MAKKI*), et que les maisons de la Mecque soient perçues, le pèlerin cesse de dire *AL-TALBIYA* pour accomplir les choses suivantes :

1 - Il est souhaitable de faire *AL-GOUSL* (grandes ablutions) avant d'entrer à *MAKKA*, et d'y entrer en plein jour. (Si c'est possible bien sûr).

2 - Dès que le pèlerin ait déposé ces affaires dans son hôtel, il se dirige directement vers la Mosquée Sacrée (*AL-MASDJIDOU AL-HARAM*), il y entre par la porte de *BANOUC HAYBA* en avançant le pied droit et en disant :

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَ سَلِّمْ.  
اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ.

«*ALLAHUMMA SALI 'ALA MOHAMADIN WA SALAM, ALLAHUMMA IFTAH LI ABWABA RAHMATIKA*»

Ce qui signifie «que la Paix et le Salut d'Allah soient sur Mohamed, ô Allah ouvre-moi les portes de Ta Miséricorde».

3 - Dès que le pèlerin voit la *KAABA*, il lève s'il le souhaite ces mains pour faire des invocations (comme le fit *IBN-ABBAS*). IL n'y a pas d'invocation précise, cependant on rapporte que OMAR (رضي الله عنه) disait :

اللَّهُمَّ أَنْتَ السَّلَامُ، وَ مِنْكَ السَّلَامُ، فَحَيِّنَا رَبَّنَا بِالسَّلَامِ.

«*ALLAHUMMA ANTA AS-SALAM, WA MINKA A-SALAM, FA HAYINA RABANA BI ASALAM*»



## TAWAFOU AL-QODOUM (le tawaf d'arrivée)

4 - Puis le pèlerin se dirige vers *AL-HADJAROU AL-ASWAD* (la pierre noire), il se met face à elle en disant :

بِسْمِ اللَّهِ، اللَّهُ أَكْبَرُ.

«*BISMI ALLAH, ALLAHOU AKBAR.*» ;

Puis il la touche et il l'embrasse, s'il ne peut pas l'embrasser directement, il la touche avec sa main droite et il embrasse sa main. Mais s'il ne peut pas la toucher, il se contente de lui faire signe avec sa main de loin. Il fait cela à chaque tour.



**Notons ici qu'il n'est pas permis de bousculer les gens pour embrasser la pierre noire.**

5 - Avant de commencer *TAWAF AL-QODOUM* le pèlerin doit **découvrir son épaule droite en faisant passer *AL-RIDA* (houppelande) sous son aisselle droite puis en la jetant sur son épaule gauche. (C'est ce qu'on appelle *AL-IDTEBA*)**

6 - Dés lors, il commence son *TAWAF* en tournant autour de la *KAABA* de manière à ce que cette dernière soit sur sa gauche en passant derrière *AL-HIDJR*. Le pèlerin doit faire sept tours (*CHAWT*), à chaque passage devant la pierre noire il compte un *CHAWT* (un tour). **Notons ici que le pèlerin accomplit les trois premiers tours en accélérant le pas (c'est ce qu'on appelle *AL-RAML* et c'est uniquement dans *TAWAF AL-QODOUM*), puis il marche dans les quatre derniers.**

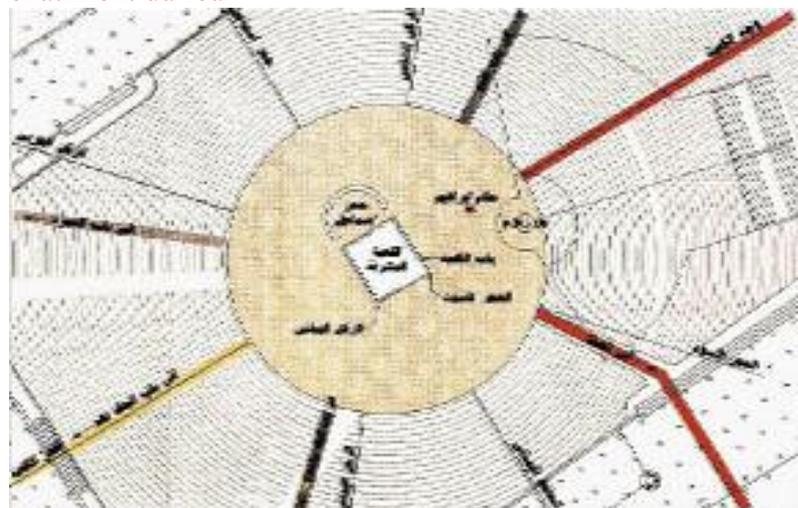
7 - Il est souhaitable de toucher avec la main *AL-ROUKNOU AL-YAMANI* à chaque passage et non pas de l'embrasser, si cela n'est pas possible il ne faut pas lui faire de signe avec la main. (*AL-ROUKNOU AL-YAMANI* : c'est le nom du coin qui précède le coin de la pierre noire).

8 - Il est louable de dire le long de la distance qui sépare *AL-ROUKNOU AL-YAMANI* est la pierre noire :

رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً، وَفِي الآخِرَةِ حَسَنَةً، وَاقِنَا عَذَابَ النَّارِ.

«*RABANA ATINA FI DOUNYA HASSANATAN WA FI AL-AKHIRATI HASSANATAN WA QINA 'ADABA A-NAR*»

Cela signifie «ô Seigneur ! Accorde nous le bien ici-bas et dans l'au-delà ; et protège-nous du châtiement du feu»



**Notons ici qu'à l'exception de l'invocation mentionnée ci-dessus, le TAWAF n'a pas d'invocations spécifiques comme le croit la masse et comme le laisse croire certains livres dans lesquels il est mentionné ce qu'il faut dire au premier tour, au deuxième, etc. . . . Ainsi, le pèlerin peut faire l'invocation qu'il souhaite, il peut aussi réciter le Coran.**

9 - Il est permis aussi d'aller au **MOULTAZAM** - espace limité entre la pierre noire et la porte de la KAAB pour faire des invocations en posant la poitrine, le visage, les avant-bras, et les mains sur cet espace.



10- Une fois le septième tour terminé, le pèlerin doit couvrir son épaule droite. Puis, il se dirige vers **MAQAMOU IBRAHIM** (station d'Ibrahim) et récite le verset suivant :

وَاتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلًّى.  
(سورة البقرة 125)

«**WA ATAKHIDOU MIN MAQAMI IBRAHIMA MOUSSALLA**»

cela signifie : «**Adoptez pour lieu de prière, ce lieu où Ibrahim se tint debout.**»

11 - Ensuite, le pèlerin se met derrière **MAQAMOU IBRAHIM**, de manière à ce que ce dernier soit interposé entre lui et la **KAABA**, et puis il accomplit deux **rakaâ** en récitant sourate **AL-KAFIROUN** (sourate 109 dans la première, et sourate **AL-IKHLAS** (sourate 112) dans la seconde. **En faisant attention de ne pas passer devant ceux qui prient, et de ne pas les laisser passer devant soi pendant qu'on prie.**

12 - Une fois cette prière accomplie il descend au puits de **ZAM-ZAM**, il en boit, il en verse sur sa tête ; puis il revient à la pierre noire et il dit :

اللَّهُ أَكْبَرُ.

«**ALLAHOU AKBAR**» et l'embrasse de la même manière détaillée au 4<sup>ème</sup> point.

### **A-SA'YOU entre A-SAFA et AL-MARWA**

13 - Ensuite, le pèlerin se dirige vers **A-SAFA**. Une fois près d'elle il récite le verset suivant :

إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِنْ شَعَائِرِ اللَّهِ فَمَنْ حَجَّ الْبَيْتَ أَوْ اعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَنْ يَطَّوَّفَ بِهِمَا وَمَنْ تَطَوَّعَ خَيْرًا فَإِنَّ اللَّهَ شَاكِرٌ عَلِيمٌ.

(سورة البقرة 158)

«**INNA SAFA WA AL-MARWATA MIN CHA'AIRI ALLAHI, FAMAN HAJA AL-BAYTA AWI 'TAMARA FALA JOUNAHA 'ALAYHI AN YATAWAFU BIHIMA, WA MAN TATAWA'A KHAYRAN FA INNA ALLAHA CHAKIROUN 'ALIM**»

Cela signifie «**A-SAFA et AL-MARWA sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Quiconque fait le pèlerinage à la Maison (Sacree) ou fait l'OMRA ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est Reconnaissant, Omniscient.**»

Puis il dit :

نَبْدَأُ بِمَا بَدَأَ اللَّهُ بِهِ.

«**NABDAOU BIMA BADAA ALLAHOU BIHI**»

Qui veut dire «**je commence par ce que Allah a cité en premier lieu.**»



14 - Puis, il commence par le mont *A-Safa*, ainsi il monte dessus de manière à apercevoir la *KAABA*, il se dirige vers elle et dit :

الله أكبر، الله أكبر، الله أكبر.  
 لا إله إلا الله وحده لا شريك له، له الملك وله الحمد، يحيي ويميت،  
 وهو على كل شيء قدير.  
 لا إله إلا الله وحده لا شريك له، أنجز وعده، ونصر عبده، وهزم الأحزاب وحده.

«*ALLAHOU AKBAR, ALLAHOU AKBAR, ALLAHOU AKBAR. LA ILLAHA ILLA ALLAHOU WAHDAHOU LA CHARIKA LAHOU, LAHOU AL-MOULKOU, WA LAHOU AL-HAMDOU, YOUHYI WAYOUMIT, WA HOUWA 'ALA KOULLI CHAY'IN QADIR, LA ILAHA ILLA ALLAHOU WAHDAHOU LA CHARIKA LAHOU, ANJAZA WA'DAHOU, WA NASSARA 'ABDAHOU, WA HAZAMA AL-AHZABA WAHDAHOU*».

Ce qui signifie :

*"Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand. Il n'y a pas de divinité (digne d'adoration) autre qu'Allah, Seul, sans associé, à Lui appartient la souveraineté et à Lui la louange, Il donne la vie et donne la mort, et Il est Capable de toutes choses. Il n'y a pas de divinité (digne d'adoration) autre qu'Allah, Seul, sans associé. Il a réalisé Sa promesse, donné la victoire à Son esclave et a vaincu toutes les factions Seul."*

Ensuite, il lève ses mains et fait les invocations qu'il souhaite. Il fait cela trois fois de suite en répétant la formule précédente et en faisant des invocations entre deux à chaque fois.

15 - Ensuite, il descend de *A-Safa* pour aller vers *AL-MARWA* en marchant et en faisant des invocations le long de cette distance, mais une fois arriver au premier repère (une lumière verte), il accélère le pas pour atteindre le deuxième repère (une lumière verte aussi), une fois arriver à son niveau il reprend sa marche normale jusqu'à ce qu'il arrive à *AL-MARWA*. Ainsi, il monte dessus et fait exactement ce qu'il a fait lorsqu'il était sur *A-Safa* en se dirigeant vers la *KAABA*, et en répétant la formule citée ci-dessus, tout en faisant des invocations entre deux. Ainsi se termine le premier *CHAWT* (trajet).

Puis, le pèlerin descend de *AL-MARWA* pour rejoindre *A-Safa* en marchant et en accélérant le pas entre les deux repères, une fois sur *A-Safa* il refait ce qu'il fait la première fois c'est le deuxième *CHAWT* (trajet). En effet, le pèlerin doit faire sept *CHAWT* (7 trajets), dont le dernier se terminera sur *AL-MARWA*.

**Notons ici que la récitation du verset : «INNA A-SAFA WA AL-MARWATA..... » se fait seulement lorsque le pèlerin s'approche de A-SAFA pour la première fois avant de commencer A-SA'Y, et il n'est pas permis de le répéter à chaque fois qu'on passe par A-SAFA NI par AL-MARWA, il en est de même pour la formule : «ABDAOU BIMA...». Le SA'Y n'a pas d'invocation spécifique ainsi le pèlerin peut faire l'invocation qu'il souhaite. Mais si toute fois il fait l'invocation suivante : "ALLAHOMA IGHFIR WA IRHAM, INNAKA ANTA AL-A'ZOU AL-AKRAM " cela est permis car nombreux sont les compagnons qui la disaient.**

**16 -** Une fois le septième *CHAWT* (trajet) terminé, le pèlerin se raccourcit les cheveux ; ou il les rase si la période qui sépare la *OMRA* du *HADJ* est suffisante pour qu'ils repoussent. Ainsi, la *OMRA* est accompli et le pèlerin peut se désacraliser.

## AL-HADJ

### LE 8 DHÛL-HIJJA (YAWMOU AL-TARWIYA)

En ce jour le pèlerin doit se mettre en état de *IHRAM* (sacralisation), ainsi, il fait le *GOUSL* (ablution majeure), se parfume, met son *IZAR* et son *RIDA*, il formule son intention pour le *HADJ* dans les détails cités pour la *OMRA* (cf. dossier OMRA).

Le pèlerin fait cela au matin *du 8 DHÛL AL-HIJJA*, du lieu où il réside (hôtel), ensuite il se dirige vers *MINA* en répétant la *TALBIYA*.

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ، لَبَّيْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ.  
إِنَّ الْحَمْدَ، وَالنَّعْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكَ، لَا شَرِيكَ لَكَ.

«*LABAYKA ALLAHUMMA LABAYK, LABAYKA LA CHARIKA LAKA LABAYK, INA AL-HAMDA, WA NI'MATA, LAKA WAL-MOULK, LA CHARIKA LAK*»

*cela signifie :*

«*Je réponds à Ton appel ô Allah ! Je réponds à Ton appel. Tu n'as point d'associé. La Louange et Le Bienfait t'appartiennent ; ainsi que La Loyauté, Tu n'as point d'associé.*»



A MINA le pèlerin accomplit les cinq prières : *DHOHR*, *AL-ASR*, *AL-MAGHRIB*, *AL-ICHA*, et *AL-FAJR* du 9 *DHÛL AL-HIJJA*. Il raccourcit les prières (*AL-QASR*) sans les rassembler (*AL-DJAM'*).

En résumé les choses que doit faire le pèlerin le 8 *DHÛL AL-HIJJA* sont les suivantes :

1 - *AL-GOUSL* (ablution majeure), se parfumer, mettre l'habit de *AL-IHRAM*, dans son hôtel.

2 - Formuler l'intention du *HADJ* dans son hôtel debout face à la *QIBLA* avec la formule suivante :

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ بِحَجَّةٍ.

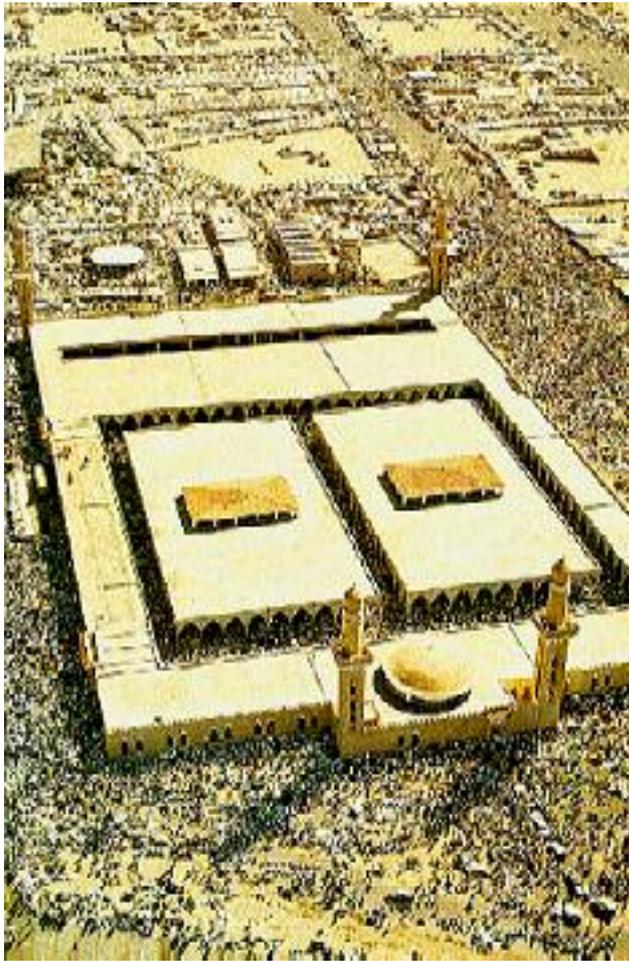
«*LABAYKA ALLAHUMMA BI HAJDA*».

3 - Répéter la *TALBIYA* à partir de ce moment là et ne cesser de la dire qu'après avoir lapider *DJAMARAT AL-AQABA* le 10 *DHÛL AL-HIJJA*.

4 - Aller à *MINA*, et y prier en raccourcissant (*AL-QASR*) et sans rassembler (*AL-DJAM'*) les prières suivantes : *DOHR* (2 rakaâ) ; *AL-ASR* (2 rakaâ) ; *AL-MAGHRIB* (3 rakaâ) ; *AL-ICHA* (2 rakaâ) ; et *AL-FAJR* du 9 *DHÛL AL-HIJJA* (2 rakaâ).

Notons que le prophète (ﷺ) n'a pas fait de prière surérogatoire sauf celle du *FAJR* et celle du *WITR*.

## Le 9 DHÛL AL-HIJJA (le départ à 'ARAFÀ)



Ce jour est appelé aussi *YAWMOU 'ARAFÀ*. Au lever du soleil de ce jour le pèlerin quitte *MINA* pour aller à '*ARAFÀ* en répétant la *TALBIYA*. Arriver à *NAMIRA* (un endroit près de '*ARAFÀ*) il y reste dans la mosquée de *NAMIRA* pour assister au discours de l'imam ; et à la prière en commun de *DHOHR* et *AL-ASR* avec lui. En effet, après avoir fini son discours l'imam dirigera la prière de *DHOHR* et *AL-ASR* en les raccourcissant (*QASR*) et en les rassemblant (*DJAM'*) à l'heure du *DHOHR*, deux rakaâ pour chaque prière, avec un seul appel à la prière (*ADAN*) et deux *IQAMA*.

Ainsi, le départ vers '*ARAFÀ* se résume dans les points suivants :

- 1 - Au lever du soleil du 9 *DHÛL AL-HIJJA* quitter *MINA* vers '*ARAFÀ*.
- 2 - S'arrêter à la mosquée de *NAMIRA*.
- 3 - Assister au discours de l'imam.
- 4 - Prier avec l'imam *DHOHR* (2 rakaâ), et tout de suite après *AL-ASR* (2 rakaâ), avec un seul *ADAN* et deux *IQAMA* à l'heure du *DHOHR*.

### La station de '*ARAFÀ* (AL-WOUQOUFOUBI '*ARAFÀ*)

Après avoir prié le pèlerin se dirige vers '*ARAFÀ*, il se met près des pierres (*AL-SAKHARAT*) au bas de *DJABALOU AL-RAHMA* car c'est l'endroit où s'est mis le prophète (ﷺ), s'il ne peut pas le faire à cause de la foule il peut se mettre là où il le souhaite à condition de ne pas sortir du territoire de '*ARAFÀ*. Il se met dans la direction de la *QIBLA* en levant ses mains pour faire des invocations et la *TALBIYA*. Le prophète (ﷺ) a dit :

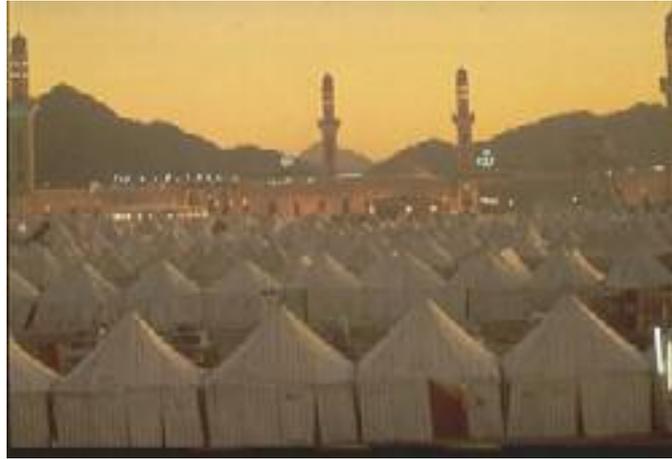
*«La meilleure parole que j'ai dit moi et les prophètes qui m'ont précédé dans l'après-midi du jour de '*ARAFÀ* :*

لا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ، وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ.

*« LA ILAHA ILLA ALLAHOU WAHDAHOU LA CHARIKA LAHU, LAHUL--MULKU, WA LAHU AL-HAMDU, WA HOUWA 'ALA KOULLI CHAY IN QADIR ».*

Ce qui signifie : "Il n'y a pas de divinité (digne d'adoration) autre qu'Allah, Seul, sans associé, à Lui appartient la souveraineté et à Lui la louange, et Il est Capable de toute chose."

Le pèlerin demeure ainsi en répétant la *TALBIYA* et en faisant les invocations qu'il souhaite jusqu'au coucher du soleil.



**Ainsi, la station à 'ARAFÀ se résume dans les points suivants :**

- 1 - Aller auprès des *SAKHARAT* au bas de *DJABALOU AL-RAHMA*.**
- 2 - Se diriger vers la *QIBLA* en levant les mains pour faire des invocations et la *TALBAYA*.**
- 3 - Rester à 'ARAFÀ jusqu'au coucher du soleil.**

**Notons ici trois remarques importantes :**

- 1 - Il ne faut pas monter sur *DJABALOU AL-RAHMA* comme le fait la masse, car comme il est souligné ci-dessus le prophète (ﷺ) est resté au bas de la montagne.**
- 2 - Il ne faut pas comprendre du terme *WOUQOUF* que le pèlerin doit rester debout toute l'après-midi sous le soleil, bien au contraire il peut s'abriter sous les tentes, les arbres etc...**
- 3 - A l'exception de l'invocation citée ci-dessus, il n'y a pas d'invocations spécifiques pour le jour de 'ARAFÀ, comme le laisse croire certains livres que les pèlerins portent dans leurs mains pendant 'ARAFÀ, *TAWAF*, *SA'Y* etc. . . .**

### **Le départ de 'ARAFÀ (AL-IFADHATOU MIN 'ARAFÀ)**

Une fois le soleil coucher le pèlerin quitte 'ARAFÀ en direction de *MOUZDALIFA*, en marchant calmement et avec quiétude sans bousculer ses frères, s'il trouve devant lui de l'espace il accélère le pas. Dès qu'il arrive à *MOUZDALIFA* il fait l'appel à la prière (*ADAN*) et *IQAMA* et il prie *AL-MAGHRIB* (3 rakaâ), ensuite il fait une deuxième *IQAMA* et il prie *AL-ICHA* (2 rakaâ). Puis, il dort à *MOUZDALIFA* jusqu'à l'aube.

**En résumé le pèlerin doit faire les choses suivantes :**

- 1 - Quitter 'ARAFÀ dès que le soleil se couche pour aller à *MOUZDALIFA*.**
- 2 - Arriver à *MOUZDALIFA*, il prie *AL-MAGHRIB* (3 rakaâ) et *AL-ICHA* (2 rakaâ ) avec un seul *ADAN* et deux *IQAMA*.**
- 3 - Dormir à *MOUZDALIFA* jusqu'à l'aube.**

**Notons ici que les femmes et les personnes faibles et âges sont autorisées à quitter *MOUZDALIFA* après minuit.**

## Le 10 DHÛL AL-HIJJA (YAWMOU AL-NAHR)

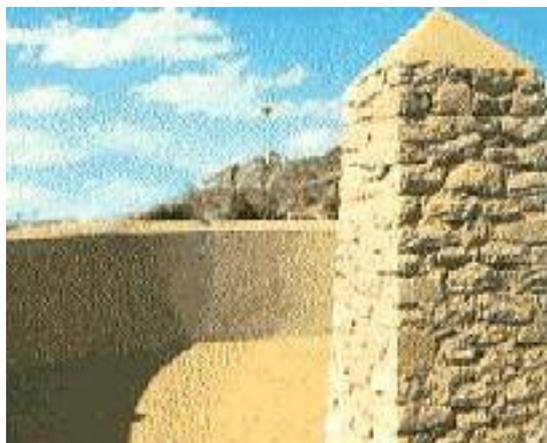
A la première heure de l'aube le pèlerin prie *AL-FAJR* à *MOUZDALIFA*, ensuite il va à *AL-MACH'AROU AL-HARAM* (une montagne à *MOUZDALIFA*) où se trouve une mosquée portant le même nom, il y monte, se dirige vers la *QIBLA* en louant ALLAH, Le glorifiant. L'unifiant, et en L'invoquant. Il demeure ainsi jusqu'à l'aurore. Celui qui ne peut pas le faire à *AL-MACH'AR AL-HARAM*, il le fait où il le peut à condition qu'il soit dans le territoire de *MOUZDALIFA*.

Ensuite, il part vers *MINA* avant le lever du soleil en faisant la *TALBIYA* ; une fois arriver à *AL-MOUHASSIR* (un endroit à *MINA*) il accélère le pas s'il le peut. Puis il se dirige vers *AL-DJAMARA AL-KOUBRA* appelée aussi *DJAMARAT AL-AQABA*.

**En résumé :**

- 1 - Prier *AL-FAJR* à *MOUZDALIFA* à la première heure de l'aube avec un *ADAN* et une *IQAMA*.
- 2 - Monter sur *AL-MACH'AR AL-HARAM*, louer, glorifier, unifier, et invoquer Allah jusqu'à l'aurore.
- 3 - Quitter *MOUZDALIFA* en direction de *MINA* avant le lever du soleil en répétant la *TALBIYA*.
- 4 - Accélérer le pas dans *AL-MOUHASSIR*.
- 5 - Prendre la route qui mène vers *AL-DJAMARA AL-KOUBRA*.

### La lapidation (AL-RAMY)



A *MINA* le pèlerin ramasse les cailloux (d'une taille un peu supérieure à des grains de pois chiche) afin de lapider *DJAMART AL-AQABA*, la dernière des trois *DJAMARAT* et la plus proche de *MAKKA*. Ainsi, il se met face à elle de manière à ce que *MAKKA* soit sur sa gauche et *MINA* sur sa droite ; Il la lapide avec sept cailloux en disant à chaque caillou lancé :

الله أكبر.

«*ALLAHOU AKBAR*».

Avec le dernier caillou lancé le pèlerin cesse de dire la *TALBIYA*.

**En résumé :**

- 1 - Ramasser sept cailloux à *MINA*
- 2 - Lapider *DJAMARAT AL-AQABA*, en se mettant face à elle de manière à ce que *MAKKA* soit sur la gauche du pèlerin et *MINA* sur sa droite.
- 3 - Dire à chaque caillou lancé :

الله أكبر.

«*ALLAHOU AKBAR*».

- 4 - Cesser la *TALBIYA* après le dernier caillou lancé.

Notons ici deux remarques importantes :

1 - le temps de la lapidation de *DJAMARAT AL-AOABA* commence à partir du lever de soleil et s'étend jusqu'au *FAHR* du 11 *DHÛL AL-HIJJA*.

2 - Le pèlerin doit s'assurer que ces cailloux tombent dans le bassin (*AL-HAWDH*), et pour cela il faut s'en approcher, sans bousculer ses frères.

### L'immolation (AL-DABHOU WA AL-NAHROU)

Après la lapidation de *DJAMARAT AL-AQABA*, le pèlerin va à *AL-MANHAR* (lieu pour immoler à *MINA*) afin d'immoler son offrande. Mais il peut le faire dans n'importe quelle endroit à *MINA*, il lui est même permis de le faire à *MAKKA*. En effet, la sunna recommande à chacun d'immoler son offrande avec ses propres mains, à défaut de cela il peut charger une tiers personne pour le faire à sa place. Par ailleurs, il est recommandé d'immoler son offrande en la dirigeant vers la *QIBLA* coucher sur son côté gauche, quant aux chameaux on les immole debout, en ayant la patte avant gauche attachée et le visage (la tête) en direction de la *QIBLA*. Au moment de l'immolation il est recommandé de dire :

بِسْمِ اللَّهِ، وَ اللَّهُ أَكْبَرُ.  
اللَّهُمَّ إِنَّ هَذَا مِنْكَ وَ لَكَ، فَتَقَبَّلْ مِنِّي.

« *BISMI ALLAH, WA ALLAHOU AKBAR, ALLAHUMMA INNA HADA MINKA WA LAKA FA TAQABAL MINNI* »

Ce qui signifie « Au nom d'Allah, Allah est grand, ô Allah, cela provient de Toi et revient à Toi ».

Il en convient au pèlerin de manger de son offrande et d'en donner aux pauvres et aux nécessiteux.

### Remarques importantes à propos de *AL-NAHR* (immolation)

1 - Les jours de *AL-NAHR* (immolation) sont quatre ; le jour de *AL-NAHR* (10 *DHÛL AL-HIJJA*), et les trois jours qui le suivent *AYAMOU AL-TACHRIQ* (11, 12 et 13 *DHÛL AL-HIJJA*), ainsi celui qui n'a pas pu immoler le jour de *AL-NAHR*, il peut le faire dans les trois jours qui lui succèdent.

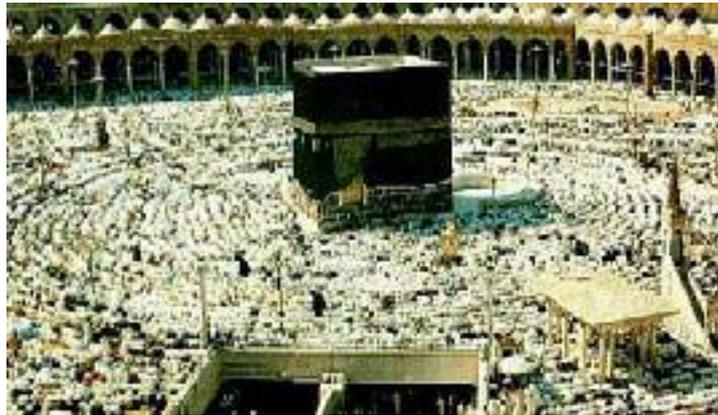
2 - Il est autorisé à sept personnes de s'associer dans une offrande qui est un chameau ou une vache.

3 - Celui qui n'a pas d'offrande doit jeûner trois (3) jours pendant *AL-HADJ* et sept (7) jours lorsqu'il revient dans son pays ; Il est permis à ce dernier de jeûner pendant *AYAMOU AL-TACHRIQ* (11,12 et 13 *DHÛL AL-HIJJA*).

Après l'immolation, le pèlerin rase ses cheveux ou les raccourcit, mais le premier est plus méritoire. Il lui est recommandé de les raser en commençant par le côté droit. Quant à la femme, il lui suffit de rassembler ses cheveux et d'en couper une partie d'une longueur d'une phalange.

## TAWAFOU AL-IFADHA

Ensuite, le pèlerin part à **MAKKA** le jour même (10 **DHÛL AL-HIJJA**), pour accomplir **TAWAFOU AL-IFADHA**. Il lui est recommandé de se parfumer avant de partir. Arrivé à **MAKKA** il fait sept **CHAWT** (tour) autour de la **KABAA** dans les détails déjà cités pour **TAWAFOU AL-QODOUM** lors de la '**UMRA**, à l'exception de : **AL-IDTIBA'** (faire passer la houppelande sous l'aisselle droite), et **AL-RAML** (accélérer le pas dans les trois premiers tours) il ne les fait pas, car ces deux caractéristiques sont spécifiques à **TAWAF AL-QODOUM**. Puis, il prie deux rakaâ derrière **MAQAM IBRAHIM**.



Après avoir prié le pèlerin se dirige vers **A-SAFA** et **AL-MARWA** pour faire **A-SA'Y** (le va et vient entre les deux monts) identique à celui qu'il a fait pendant la '**UMRA**. Une fois le **TAWAF** et le **SA'Y** terminer, le pèlerin prie le **DHOHR** à **MAKKA**, avant de repartir à **MINA** le jour même (10 **DHÛL AL-HIJJA**). Il est louable aussi de boire de l'eau de **ZAM-ZAM**.

### En résumé :

- 1 - Après avoir lapider, immoler, et raser. Le pèlerin se parfume et va à **MAKKA**.
- 2 - Faire **TAWAF AL-IFADHA** (7 tours), sans **IDTIBA'** et sans **RAML**.
- 3 - Prier deux rakaâ derrière **MAQAM IBRAHIM**. Si ce n'est pas possible à cause de la foule, il peut les prier dans n'importe quel endroit de la Mosquée.
- 4 - Faire **SA'Y** entre **A-SAFA** et **AL-MARWA** (7 trajets).
- 5 - Prier **DHOHR** à **MAKKA**. S'il arrive bien sûr à finir le **TAWAF** et le **SA'Y** avant **DHOHR**, si non il reste jusqu'à ce qu'il les termine.
- 6 - Boire de l'eau de **ZAM-ZAM**.
- 7 - Repartir à **MINA**.

### Remarques très importantes :

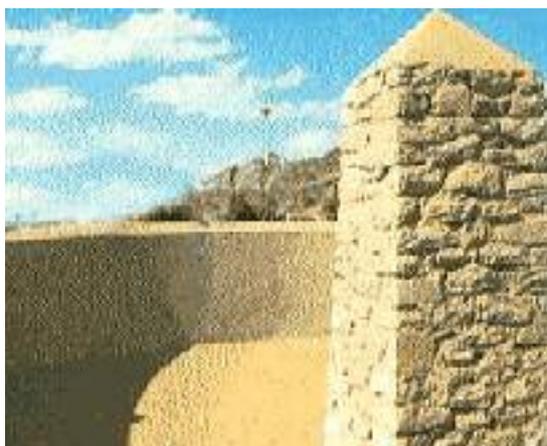
**1 - Après avoir lapidé DJAMART AL-AOABA, et rasé ou raccourci ses cheveux le pèlerin peut se désacraliser ; cela est appelé « la première ou la petite désacralisation » à partir de ce moment là tous ce qui lui a été interdit redevient permis sauf les rapports conjugaux. Par ailleurs, il faut savoir qu'en accomplissant TAWAF AL-IFADHA même les rapports conjugaux redeviennent permis, cela est appelé « la deuxième ou la grande désacralisation ».**

**2 - La sunna est que l'ordre de l'exécution des rites soit le suivant ; la lapidation ; l'immolation ; le rasage des cheveux ; le TAWAF ; et en fin le SA'Y. Cependant, il est permis d'avancer ou de reculer un rite sur un autre.**

### **Le retour à MINA**

Le pèlerin revient à *MINA* pour y passer les trois jours qui restent, le 11,12 et 13 *DHÛL AL-HIJJA* connus sous le nom de *AYAMOU AL-TACHRIQ* afin de lapider les trois *DJAMARAT* chacune d'elles avec sept cailloux pendant les trois jours.

Ainsi, le 11 *DHÛL AL-HIJJA* après *AL-ZAWAL* (après-midi), le pèlerin commence la lapidation de la manière suivante :



Il avance vers la première *DJAMARAT* appelée aussi *AL-DJAMARAT AL-SOGHRA*, la lapide avec sept cailloux en disant à chaque caillou lancé **الله أكبر.**

« *ALLAHOU AKBAR* ». Ensuite il avance un peu à droite de la *DJAMARAT*, se tient debout en direction de la *QIBLA*, lève ses mains et fait des invocations. Il demeure ainsi le plus longtemps possible.

Puis il avance vers la deuxième *DJAMARAT* nommée aussi *AL-DJAMARAT AL-WOUSTA*, il la lapide de la même manière que la première. Ensuite, il avance mais cette fois-ci à gauche de la

*DJAMARAT* ; il se met debout vers la *QIBLA*, levant les mains et invoquant Allah le plus longtemps possible.

Enfin, le pèlerin avance vers la troisième et dernière *DJAMARAT* connue sous le nom de *DJAMARAT AL-AQABA* ou *AL-DJAMARAT AL-KOUBRA*, il se met face à elle de manière à ce que *MAKKA* soit sur sa gauche et *MINA* sur sa droite, et la lapide avec sept cailloux en répétant avec chaque caillou lancé :

**الله أكبر.**

### ***ALLAHOU AKBAR.***

Puis, il part sans s'arrêter et sans faire d'invocations.

Le pèlerin refait la même démarche le 12 et 13 *DHÛL AL-HIJJA*.

### **En résumé :**

- 1 - Revenir à *MINA* et y rester pendant les trois jours de *TACHRIQ*.
- 2 - Après *AL-ZAWAL* du 11 *DHÛL AL-HIJJA* commencer la lapidation.
- 3 - Lapter en premier lieu *AL-DJAMARAT AL-SOGHRA* avec sept cailloux.
- 4 - Avancer à droite de *AL-DJAMARAT AL-SOGHRA*, se diriger vers la *QIBLA*, lever les mains, faire des invocations.
- 5 - Avancer vers *AL DJAMARAT AL-WOUSTA* et la lapider avec sept cailloux.
- 6 - Avancer à gauche de *AL DJAMARAT AL WOUSTA*, se diriger vers la *QIBLA*, lever les mains faire des invocations.
- 7 - Se mettre face à *AL DJAMARAT AL-KOUBRA* en ayant *MAKKA* sur sa gauche et *MINA* sur sa droite, la lapider avec sept cailloux.
- 8 - Partir sans s'arrêter et sans faire d'invocation.
- 9 - Refaire la même chose le 12 et 13 *DHÛL AL-HIJJA* après *AL-ZAWAL*.

## Remarques importantes :

1 - Le temps de la lapidation pendant les trois jours de *TACHRIQ* commence après *AL-ZAWAL* (l'après-midi), il ne faut donc pas se laisser leurrer par la masse de gens qui lapide dans la matinée ; ils sont dans l'erreur.

2 - Il est permis de lapider de nuit, car le temps de la lapidation commence après *AL-ZAWAL* et il finit à l'aube du jour suivant. Ainsi, celui qui craint la foule et la bousculade telle que les femmes, les personnes âgées et les faibles peuvent lapider vers la fin de l'après-midi ou durant la nuit car il y a presque personne. En effet, il est plus méritoire pour ces personnes de lapider, même si c'est de nuit que de charger une tiers personne pour le faire à leur place.

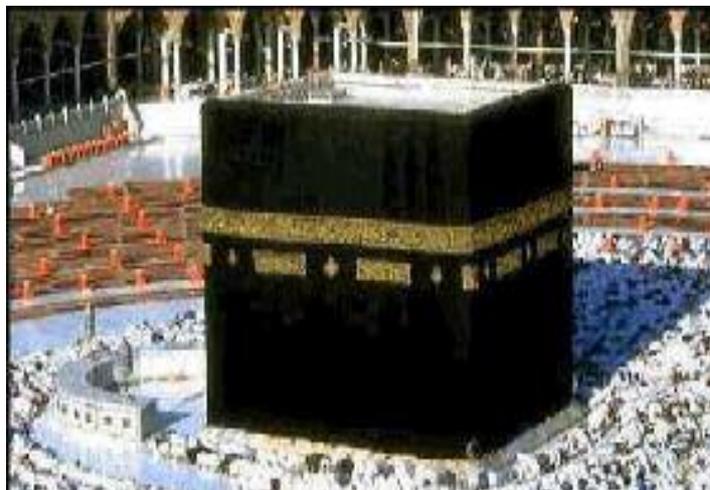
3- Il est autorisé de lapider deux jours seulement le *11 et 12 DHÛL AL-HIJJA* et partir à condition de quitter *MINA* avant le coucher du soleil du deuxième jour. Si le soleil se couche alors que le pèlerin est encore à *MINA*, il doit rester pour lapider le troisième jour aussi. Cependant, sachez qu'il est plus méritoire de lapider durant les trois jours.

4 – Il est permis d'aller à *MAKKA* pendant les nuits de *AYAMOU AL-TACHIQ* pour faire le *TAWAF*.

5 - Il est recommandé au pèlerin pendant son séjour à *MINA* de prier dans la mosquée de *AL-KKAÏF* (cette mosquée se trouve près des *DJAMARAT*).

*"Après avoir lapider le 12 ou le 13 DHÛL AL-HIJJA, le pèlerin aura fini tous les rites du HADJ, ainsi, il part à MAKKA pour y rester les jours qui lui restent avant son départ. En effet, il faut profiter de ces jours pour accomplir la prière à la Mosquée Sacrée, et pour faire des TAWAF"*

### « Le TAWAF d'adieu ( TAWAFOU AL-WADA' ) »



Après avoir fait ses achats et préparé ses affaires pour le départ, la dernière chose que doit faire le pèlerin est un *TAWAF* d'adieu (identique à *TAWAF AL-IFADHA*). Une fois terminé, il sort de la Mosquée en marchant normalement (et non pas en marchant en arrière comme le font certains). Il sort avec le pied gauche en disant :

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَ سَلِّمْ. اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ.

«*ALLAHUMMA SALI 'ALA MOHAMMAD WA SALLAM, ALLAHUMMA INNI AS ALOUKA MIN FADLIKA*».

**LES REFERENCES UTILISEES POUR EFFECTUER CE GUIDE  
SONT :**

**MANASSIKOU AL-HADJI WA AL-OMRA FI AL-KITABI WA A-SUNNATI WA  
ATHARI A-SALAF.**

"Cheikh Mohamed Nassardine Al Albani"

**MANASSIKOU AL-HADJI WA AL-OMRA WA AL-MACHROUR'OU FI A-ZIYARA**

"Cheikh Mohamed Ben Salah Al Othaymin"

**A-TAHQIQOU WA AL-IDHAHOU LI KATHIRIN MIN MASSAILI AL-HADJI WA  
AL-OMRATI WA AL-ZIYARA 'ALA DHAWI AL-KITABI WA A SUNNA**

"Cheikh Abdel-Aziz Ben Abdou Allah Ben Baz"